

Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Acétylène	Nom commercial : Acétylène
Usage du produit : Métallurgie : Soudage et coupe des métaux.	
Nom chimique : Acétylène	Synonymes : Acétylène, éthine, éthyne, narcylène
Formule chimique : C ₂ H ₂	Famille chimique : Alcynes
Téléphone : Urgence : 1-800-363-0042	Fournisseur/fabricant : Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2 Téléphone : 905-803-1600 Télécopieur : 905-803-1682

Veillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas de déversements, de fuites, d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des urgences

DANGER! Gaz inflammable sous pression. Peut former un mélange explosif en présence d'air. Les bouchons fusibles supérieur et inférieur, et celui du robinet, fondent entre 98 et 104 °C. Ne pas purger les bouteilles lorsque la pression est supérieure à 103 kPa. Peut causer des étourdissements et de la somnolence. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome. À une température et une pression normales, l'acétylène commercial est un gaz incolore et a une odeur distinctive d'ail.

VOIES D'EXPOSITION : Inhalation.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGUË) :

INHALATION : Asphyxiant. Les effets sont causés par un manque d'oxygène. Des concentrations modérées peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, de la somnolence, l'excitation, une salivation excessive, des vomissements et des évanouissements. Les vapeurs liquides (acétone) peuvent causer l'incoordination et des douleurs abdominales. Le manque d'oxygène peut causer la mort.

CONTACT AVEC LA PEAU : Aucun effet prévu. Le liquide (acétone) peut causer des gelures.

ABSORPTION CUTANÉE : Aucun effet prévu. Le liquide (acétone) peut causer des gelures.

INGESTION : Voie d'exposition très peu probable; mais le liquide (acétone) peut causer des gelures aux lèvres et à la bouche. Si ingéré, le liquide peut provoquer des nausées.

CONTACT AVEC LES YEUX: Les vapeurs contenant de l'acétone peuvent causer une irritation. Le liquide (acétone) peut causer une irritation et des gelures.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :

NOTA : Les bouteilles d'acétylène sont remplies d'un matériau poreux contenant de l'acétone dans lequel l'acétylène est dissous. L'ACGIH a établi le seuil de concentration/moyenne pondérée dans le temps à 500 ppm pour l'acétone et une LECT de 750 ppm.

LE SOUDAGE ET LE DÉCOUPAGE PEUVENT CRÉER DES DANGERS ADDITIONNELS POUR LA SANTÉ. LES FUMÉES ET LES GAZ peuvent être nocifs et causer des maladies pulmonaires graves.* Garder la tête à bonne distance des fumées. Ne pas respirer les fumées ni les gaz produits par le processus. Utiliser un système de ventilation suffisant ou une ventilation locale ou les deux pour garder les fumées éloignées du poste et du lieu de travail. Le type et la quantité de fumées et de gaz dépendent de l'équipement et des accessoires utilisés. Des substances potentiellement dangereuses peuvent être contenues dans les flux, les revêtements, les gaz, les métaux, etc. S'assurer d'avoir la fiche signalétique de chaque produit utilisé. Des échantillons d'air peuvent être prélevés pour déterminer le type de protection nécessaire. Une courte surexposition aux fumées peut causer des étourdissements, des nausées, ou l'assèchement et l'irritation du nez, de la gorge ou des yeux.

*AVIS AU MÉDECIN :

Aiguë : Les gaz, les fumées et les gaz peuvent causer une irritation des yeux, des poumons, du nez et de la gorge. Certains gaz toxiques associés au soudage et à d'autres processus connexes peuvent causer un œdème pulmonaire, l'asphyxie et la mort. Une surexposition aiguë peut entraîner les symptômes suivants : yeux humides, irritation du nez et de la gorge, maux de tête, difficulté à respirer, toux ou douleurs à la poitrine.

Chronique : L'inhalation prolongée des contaminants de l'air peut entraîner l'accumulation de ces contaminants dans les poumons que l'on peut identifier par des zones denses sur une radiographie. La sévérité du changement est fonction de la durée d'exposition. Les changements observés ne sont pas nécessairement associés aux symptômes liés à la fonction réduite des poumons ni à une maladie pulmonaire. En outre, les changements apparaissant par radiographie peuvent d'origine extérieure, sans lien avec le travail, comme le fait de fumer, par exemple.

AUTRES EFFETS DE LA SUREXPOSITION :

Aucun connu.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :

L'exposition répétée ou prolongée n'aggrave pas les conditions médicales existantes.

DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Aucune.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Non considéré comme cancérogène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

3. Composition et renseignements sur les ingrédients

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	CONCENTRATION (% par mole)
Acétylène	74-86-2	>99.9 *

***NOTE:** Les bouteilles d'acétylène sont remplies d'un matériau poreux contenant de l'acétone (CAS 67-64-1) dans laquelle l'acétylène est dissous.

4. Premiers soins

INHALATION :

Transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, on peut administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Rincer immédiatement la région touchée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. On peut utiliser de l'eau froide. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser. Appeler un médecin.

INGESTION :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Enlevez les lentilles de contact. Lors d'une exposition au liquide, rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. On peut utiliser de l'eau froide. Consulter immédiatement un médecin, un ophtalmologiste de préférence.

AVIS AU MÉDECIN :

L'inhalation d'acétone peut causer de graves lésions aux poumons. Si une grande quantité du produit a été inhalé, le contenu de l'estomac doit être évacué rapidement en utilisant une méthode autre que par aspiration. Autrement, le traitement devrait être orienté vers le contrôle des symptômes et les conditions cliniques. Aucun antidote connu.

5. Mesures de lutte contre les incendies

INFLAMMABLE : Oui. **SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Voir « Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion »

AGENT D'EXTINCTION :

Voir les paragraphes ci-dessous.

PRODUITS DE COMBUSTION :

Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO₂).

PROTECTION DES POMPIERS :

DANGER!

Se reporter au bulletin de sécurité CGA SB-4, « Handling Acetylene Cylinders in Fire Situations ». Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible, en évitant d'éteindre les flammes. Enlever la source d'allumage s'il n'y a pas de danger. Si les flammes sont éteintes par inadvertance, une réinflammation explosive peut se produire. Porter des appareils respiratoires autonomes. Couper l'alimentation en gaz si cela ne présente aucun danger, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Laisser le feu s'éteindre de lui-même.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Gaz extrêmement inflammable. Produit des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants. La chaleur de l'incendie peut augmenter la pression dans la bouteille et la faire éclater. Ne pas éteindre les flammes pour éviter une réinflammation explosive. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C. La plupart des bouteilles sont pourvues de soupapes de sûreté conçues pour évacuer l'air lorsque les bouteilles sont exposées à des températures élevées. Le contact avec le cuivre, l'argent, le mercure et leurs alliages, ou avec des halogène peut causer une explosion. Les vapeurs qui se dégagent peuvent voyager ou être déplacées par les courants d'air et être enflammées par les lampes-témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, des chauffeuses, l'équipement électrique, des décharges électriques ou des sources d'inflammation éloignées du point de manutention du produit. Des vapeurs explosives peuvent persister dans l'atmosphère. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos.

SENSIBILITÉ AUX CHOCS :

Éviter de heurter les bouteilles.

SENSIBILITÉ DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES :

Possible, voir la section 7.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR LES POMPIERS :

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et l'équipement complet de lutte contre les incendies.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% par volume) :

INFÉRIEURE : 2,5

SUPÉRIEURE : 100

POINT D'ÉCLAIR : EN VASE CLOS : -17,8 °C (0 °F). (Tag)

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : 305 °C (581 °F).

6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels
--

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE REJET :**Protection personnelle****DANGER!**

Gaz inflammable haute pression. Forme des mélanges explosifs en présence d'air. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes au besoin. Enlever les sources d'inflammation si cela ne présente aucun danger. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Le gaz inflammable peut se propager à partir de la fuite. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos.

Précautions environnementales :

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, contacter votre fournisseur pour obtenir de l'aide.

7. Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Tous les systèmes et l'équipement à l'acétylène doivent être mis à la terre. L'utilisation d'un équipement électrique anti-étincelles et antidéflagrant est obligatoire. Vérifier les fuites avec une eau savonneuse, ne jamais utiliser une flamme. Ne jamais utiliser de conduite en cuivre pour l'acétylène; utiliser uniquement l'acier ou le fer forgé. Ouvrir les robinets des bouteilles d'acétylène au minimum, c'est-à-dire jusqu'à l'obtention d'un débit acceptable; il sera ainsi possible de fermer rapidement le robinet en cas d'urgence. Ne pas ouvrir un robinet de bouteille d'acétylène de plus de 1,5 tours. Ne jamais utiliser l'acétylène à plus de 103,5 kPa (15 psig). Les bouteilles d'acétylène sont plus lourdes que les autres bouteilles parce qu'elles sont remplies d'un matériau poreux et d'acétone. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur. Pour d'autres précautions sur l'utilisation de l'acétylène, se reporter à la Section 16.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Espacer les bouteilles inflammables d'oxygène, de chlore et autres oxydants d'au moins 6,1 m ou installer une cloison en matériau non combustible. Cette cloison doit avoir une hauteur minimale de 1,53 m et présenter un indice de résistance au feu d'au moins une demi-heure. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Installer des affiches «Défense de fumer ou d'utiliser une flamme nue» dans les zones d'entreposage et d'utilisation. Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation. L'utilisation d'un équipement électrique antidéflagrant est obligatoire. Les zones d'entreposage doivent être conformes aux codes nationaux d'électricité pour les endroits dangereux de la Classe 1. Entreposer les bouteilles dans un endroit où la température n'est pas supérieure à 52 °C. Entreposer les bouteilles vides et les bouteilles pleines séparément. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks «premier arrivé, premier sorti».

AUTRE CONDITIONS DANGEREUSES (MANUTENTION, ENTREPOSAGE ET UTILISATION) :

Gaz inflammable haute pression. N'utiliser que dans un circuit fermé. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. N'utiliser que des outils antiétincellants et de l'équipement antidéflagrant. Garder à bonne distance de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. **Peut former un mélange explosif en présence d'air.** Mettre l'équipement à la terre. **Gaz pouvant causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.** Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Lors du retour de la bouteille au fournisseur, s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape.** **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'entreposage, la manutention et l'utilisation du produit, consulter la brochure **NFPA 55 : Standard for the Storage, Use and handling of Compressed and Liquefied Gases in Portable Cylinders**, publiée par la National Fire Protection Association.

Voir aussi la publication P-14-153 de Praxair, *Guidelines for Handling Gas Cylinders and Containers*. Disponible auprès de votre fournisseur local.

8. Prévention contre l'exposition / protection personnelle

INGRÉDIENTS	NUMÉRO CAS	DL₅₀ (espèces et voies)	CL₅₀ (rat, 4 h)	Limites d'exposition
Acétylène	74-86-2	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple

PRÉSENTANT UN DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE OU LA SANTÉ (DIVS) :**MESURES D'INGÉNIERIE/VENTILATION :**

VENTILATION LOCALE : Utiliser un système local ou d'autres mesures de façon à maintenir l'exposition sous les niveaux acceptables. Informer les travailleurs de garder la tête hors des fumées.

MÉCANIQUE (général) : Utiliser un système de ventilation local, au besoin, afin d'assurer une alimentation suffisante en oxygène.

SPÉCIALE : N'utiliser que dans un circuit fermé.

AUTRE : Utiliser un système de ventilation local ou manipuler dans un endroit bien aéré.

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Porter des appareils respiratoires pour les vapeurs ou alimentés avec de l'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil de concentration de l'acétone ou du seuil de concentration spécifié pour les fumées, les gaz et les autres produits dérivés produits par le soudage à l'acétone. Choisir en conformité avec les directives et règlements provinciaux. Le choix doit être établi en fonction de la norme CSA Z94.4 courante, «Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires». Les appareils respiratoires doivent être conformes à la MSHA et la NIOSH.

PROTECTION DE LA PEAU : Gants de protection recommandés.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité lors de la manutention des bouteilles.

Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3, courante «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie », et les directives et règlements provinciaux.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures.

Choisir en conformité avec la norme courante Z195 de la CSA, « Chaussures de protection », et avec les directives et règlements locaux ou provinciaux en vigueur.

9. Propriétés physiques et chimiques

ÉTAT PHYSIQUE :	Gaz	POINT DE CONGÉLATION :	-82,2 °C (-116 °F) 6 170 KPa abs.	pH :	Sans objet
POINT D'ÉBULLITION :	-75,2°C (-103,4°F) 6 170 KPa abs.	PRESSION DE VAPEUR :	4 476,8 kPa à 20 °C	POIDS MOLÉCULAIRE :	26,04 g/mole
DENSITÉ RELATIVE LIQUIDE (eau=1)	Sans objet.	SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Sans objet.		
DENSITÉ RELATIVE VAPEUR (air = 1)	0,906	VITESSE D'ÉVAPORATION (acétate butylique = 1) :	Sans objet.	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :	Sans objet
DENSITÉ DE VAPEUR :	0.00117 g/ml à 0 °C	MATIÈRES VOLATILES EN % VOLUME :	100%	SEUIL D'ODEUR :	657 mg/m ³
APPARENCE ET ODEUR :	Incolore. Odeur : L'acétylène pur est inodore, mais l'acétylène de catégorie commerciale a une odeur distinctive d'ail.				

10. Stabilité et réactivité

STABILITÉ :	Instable.
CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :	Stable lorsque livré. Éviter l'utilisation à plus de 15 psig.
INCOMPATIBILITÉS (matières à éviter) :	Éviter tout contact avec le cuivre, l'argent, le mercure et leurs alliages, les agents oxydants, les acides, les halogènes, l'humidité.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	La décomposition thermique et la combustion produisent du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Le soudage et le coupage peuvent former des produits de réaction comme le monoxyde et le dioxyde de carbone.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas.
CONDITIONS À ÉVITER :	Température et pression élevées et/ou présence d'un catalyseur.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Un incendie ou une explosion peut se produire si le produit est utilisé à température et pression élevées ou si des matériaux non compatibles sont utilisés.

11. Renseignements toxicologiques
--

EFFETS AIGUS : Aucun effet – acétylène gazeux. Le procédé de soudage peut générer des fumées et des gaz toxiques (voir les sections 8, 10, 15 et 16.)

RÉSULTATS DES ÉTUDES :

12. Renseignements écologiques

Aucun effet néfaste sur l'environnement. Ce produit ne contient aucun produit chimique de Classe I ou II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets
--

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

14. Information relative au transport
--

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO :	Acétylène dissous	
CLASSE DE DANGER : CLASSE 2.1 : Gaz inflammable.	N° D'IDENTIFICATION : UN1001	QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER (QPD): Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité du publique ou tout rejet durant 10 minutes ou plus.
ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION :	Gaz inflammable	
PLAQUE (si exigée) :	Gaz inflammable	

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du *Règlement sur les produits contrôlés*, et la FTSS contient tous les renseignements requis par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

SIMDUT (Canada) :
 CLASSE A : Gaz comprimé.
 CLASSE B-1 : Gaz inflammable.
 CLASSE F : Matériel hautement réactif.

Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).

Réglementations internationales :**EINECS**

Non disponible.

DSCL (CEE)

Ce produit n'est pas classé conformément aux règlements de l'UE.

Listes**internationales :**

Aucun produit n'a été trouvé.

16. Autres renseignements**MÉLANGES :**

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Se rappeler que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :**CLASSIFICATIONS HMIS :**

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	4
DANGER PHYSIQUE	2

RACCORS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :**À FILETS :**

CGA-510, CGA-520, CGA-200

ROBINETS À ERGOTS :

Aucun

ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ :

Aucun

RACCORDEMENT :

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V -1 et V-7 ci-après.

Demander à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite de Praxair dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demander les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221 Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151 -2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 961-1831, site Web : www.cganet.com.

AV-1	Safe Handling and Storage of Compressed Gas
G-1	Acétylène
G-1.1	Commodity Specification for Acetylene
G-1.2	Recommendation for Chemical Acetylene Metering
G-1.3	Acetylene Transmission for Chemical Synthesis
P-1	Safe Handling of Compressed Gases in Containers
P-14	Accident Prevention in Oxygen-Rich, Oxygen-Deficient Atmosphere
SB-2	Oxygen-Deficient Atmospheres
V-1	Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-7	Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures
---	Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Praxair demande aux utilisateurs de ce produit de prendre connaissance de cette fiche technique santé -sécurité et de se familiariser avec les données sur les dangers et la sécurité. Afin de promouvoir l'utilisation de ce produit, l'utilisateur

doit (1) aviser les employés, les agents et les entrepreneurs du contenu de cette fiche et de toute autre information relative aux dangers et à la sécurité, (2) transmettre cette information à tout acheteur du produit et (3) demander à tout acheteur d'aviser ses employés et ses clients des renseignements relatifs aux dangers et à la sécurité de ce produit.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS :

DATE : 15-Oct-2016

SERVICE : Services de la sécurité et de l'environnement

N° DE TÉLÉPHONE : 905-803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaires de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de prendre connaissance de cette fiche technique santé - sécurité et de se familiariser avec les données sur les dangers et la sécurité. Afin de promouvoir l'utilisation de ce produit, l'utilisateur doit (1) aviser les employés, les agents et les entrepreneurs du contenu de cette fiche et de toute autre information relative aux dangers et à la sécurité, (2) transmettre cette information à tout acheteur du produit et (3) demander à tout acheteur d'aviser ses employés et ses clients des renseignements relatifs aux dangers et à la sécurité de ce produit.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce figurant dans le présent document sont des marques de commerce ou des marques déposées qui sont la propriété de leur détenteur respectif.



Praxair Canada Inc.
1, City Centre Drive
Bureau 1200
Mississauga (Ontario) L5B 1M2